

Impôt sur le revenu—Loi

«switch», comme on dit? Cela n'a pas de bon sens! Je me demande si le gouvernement ne pourrait pas considérer sérieusement cet amendement.

Nous avons, au niveau du Comité des finances et des affaires économiques, et d'une façon unanime, tiré un certain nombre de conclusions. On suggérait: «qu'à titre provisoire seulement la proportion d'un gain ou de perte en capital devant être incluse dans le calcul du gain en capital imposable ou d'une perte en capital admissible d'un particulier soit portée de la moitié aux deux tiers pour les gains et pertes réalisés en 1988-1989.»

Monsieur le Président, c'est ce que nous avons proposé au Comité des finances et des affaires économiques. Cette recommandation a été appuyée unanimement par les députés conservateurs qui siégeaient au Comité, par les députés du Nouveau parti démocratique qui siégeaient au Comité et par les députés libéraux qui siégeaient au Comité. Les trois partis qui ont étudié cette question ont fait cette recommandation unanimement. Il me semble que quand on voit une telle unanimité, on pourrait, je crois, du côté du ministre des Finances au moins, la reconnaître.

On a aussi ajouté: «qu'en 1990, après un examen de la question de l'imposition des gains en capital, le montant intégral des gains en capital soit inclus dans le revenu et que le montant intégral des pertes en capital soit déductible, à condition que ces gains et ces pertes soient corrigés en fonction de l'inflation à partir de la date de prise de possession ou du 1^{er} janvier, si cette dernière est plus récente.»

Monsieur le Président, ce que nous disons là-dedans, et cela a encore été une recommandation unanime, c'est: Procédons à l'inclusion aux deux tiers, au moins, il va y avoir équité en terme de poids fiscal pour les individus, qu'ils soient taxés sur les gains en capital ou sur les dividendes, qu'on poursuive l'analyse et qu'on fasse comme certains pays ont fait, c'est-à-dire qu'on ait une inclusion totale des gains en capital et qu'on tienne compte de la dépréciation qui est due à l'inflation. Si une personne fait un investissement de 100 \$ en 1980 et qu'elle le vend en 1995, l'inflation aura grugé une partie de son gain en capital.

Si on veut taxer le gain en capital, qu'on taxe le gain réel et non pas le gain fictif. A ce moment-là, ce serait probablement plus équitable. L'Angleterre a fait cela, les États-Unis ont procédé à l'inclusion à 100 p. 100 récemment. Je n'ai pas d'objection à l'inclusion à 100 p. 100 des gains en capital. Il faudrait trouver la formule pour tenir compte de l'inflation. Mais la motion que je présente ici tient compte d'une recommandation unanime qui a été faite par le Comité des finances et des affaires économiques et qui suggère au gouvernement de limiter le taux d'inclusion aux deux tiers à ce moment-ci, et de faire une analyse plus en profondeur avant d'aller plus loin parce que la proposition telle qu'elle est m'apparaît complètement injuste et inéquitable.

● (1220)

[Traduction]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je trouve extrêmement intéressant de constater que le Parti libéral propose de réduire ainsi les impôts sur les gains en capital à l'approche de la campagne électorale, au cours de laquelle

il aimerait bien que ses membres se montrent conciliants envers les Canadiens moyens et sollicitent leur appui pour combattre un gouvernement conservateur qui s'est trop fait l'allié de la grande entreprise et des riches. Mais c'est précisément ce qu'il fait à ce moment-ci.

L'amendement libéral a pour but de réduire le taux d'imposition sur les gains en capital en diminuant la proportion des gains qui doivent être ajoutés au revenu imposable du contribuable. Dans la réforme fiscale, qui est plutôt imparfaite, le gouvernement propose d'ajouter les trois quarts des gains en capital au revenu imposable du contribuable. Les libéraux prétendent que la portion imposable de ces gains devrait être limitée aux deux tiers.

Les conservateurs ont déjà proposé d'exclure de toute imposition les premiers 100 000 \$ de gain en capital. Passé ce montant, ils proposent de taxer les trois quarts de tous les autres gains en capital réalisés par le contribuable. Les libéraux n'en parlent pas. Ils n'ont pas dit non plus qu'ils ont l'intention de faire disparaître l'exemption de 100 000 \$, tout comme les Néo-Démocrates. Ce qu'ils disent, plus précisément, c'est que la politique libérale, qui accordait un traitement fiscal spécial aux gains réalisés sur une propriété ou sur des capitaux, devrait être maintenue. Ils disent donc que ce n'est que les deux tiers des gains en capital qui devraient être imposés.

En me fondant sur les chiffres fournis par le gouvernement, j'ai calculé que grâce à cette proposition du Parti libéral, les corporations et les riches pourraient réaliser quelque 110 millions de dollars de bénéfices par année, car ils auraient moins d'impôt à payer sur leurs gains en capital.

M. Hockin: C'est de 200 millions de dollars qu'il s'agit.

M. Cassidy: S'il faut en croire le ministre d'État, il s'agit probablement de 200 millions de dollars. C'est une somme énorme. Je me demande où diable l'on s'en va.

[Français]

Le porte-parole aux finances du parti libéral dit que la taxe sur les dividendes va être plus basse que la taxe sur les gains en capital et donc que cela découragerait les compagnies à effectivement réinvestir leurs profits pour l'augmentation de la firme. Mais ce qu'il n'a pas suggéré, c'est que si la taxe sur les gains en capital excède la taxe sur les dividendes, peut-être que la taxe sur les dividendes doit être ajustée pour devenir plus équitable en relation avec la taxe sur les gains en capital. Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il est impossible d'accepter que, dans un temps, nous ayons à peu près 14 p. 100 de la population qui vivent encore dans la pauvreté, et que nous ayons supposé une réforme fiscale qui doit effectivement baisser la taxe pour les gens à petits revenus, et que le parti libéral veut baisser la taxe pour ceux et celles qui ont les gains en capital.. et qui va payer? Finalement, ce sont les petits contribuables qui vont payer.

Monsieur le Président, je note que seulement 1 p. 100 de la population du Canada en 1983 a reçu 38 p. 100 des gains en capital. Qui sont ces gens-là? Effectivement, ce sont des gens avec de gros revenus excédant 100 000 \$ par année. De plus, la mesure proposée par le porte-parole aux finances du parti libéral touche aussi les grandes corporations. Au lieu d'assurer que les corporations vont payer une taxe juste, le parti libéral propose que la taxe sur les gains en capital soit baissée au-dessous